



# **NAO 2023 : RV le 27 septembre!**

**Même si la déception est grande, nous ne sommes pas surpris de ce report! Mais ce n'est pas la fin de l'histoire !**

Qui pouvait sérieusement croire que le 29 août, les arbitrages budgétaires seraient pris!

**Pôle emploi a le particularisme d'être un établissement public soumis à une utilisation, de ses finances, différente d'une entreprise privée. Ceux qui vous font croire que l'on fait ce que l'on veut, quand on veut, comme on veut, avec la trésorerie de Pôle emploi vous trompent.**

La négociation est d'autant plus difficile qu'elle se plie aux règles de droit privé dans le cadre d'une gestion budgétaire planifiée et validée par les pouvoirs publics s'inscrivant dans les lois de finances annuelles.

**En réalité, on ne négocie pas à deux mais à trois : DG Pôle emploi, Organisations syndicales et Etat ; et ce troisième protagoniste a la dent dure!**

**C'est pourquoi, Nous ne lâcherons rien ! Avec ténacité et diplomatie, nous nous battons pour obtenir le maximum afin d'agir significativement sur le pouvoir d'achat des agents de Pôle emploi, agents qui en ont bien besoin.**

A ce jour, deux dates sont au planning de la négociation le 27 septembre et le 11 octobre.

**Les Agents de Pôle emploi prennent de plein fouet l'inflation comme tous les français, on ne peut se satisfaire du « Zéro » actuel.**

**La DG devra absolument en tenir compte. Nous nous battons pour que les mesures s'appliquent avec un effet rétroactif !**



**Dès la 1<sup>ère</sup> séance ,  
La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a fait plusieurs  
propositions pour agir énergiquement sur  
le pouvoir d'achat des agents.**

# NAO 2023 : RV le 27 septembre!

## NOS REVENDICATIONS !

**UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES SIGNIFICATIVE  
À LA MESURE DE L'INFLATION ET DES HAUSSES DE CARBURANTS.**

La mise en place d'une prime de partage de la valeur revalorisée pour l'année 2023.

La ré-ouverture du rachat de jours RTT Majorés, de manière plus importante qu'en 2022 et pour les 3 années à venir comme le permet la loi sur le pouvoir d'achat.

La Ré-ouverture des discussions sur les dispositifs d'aides concernant les mobilités durables !

La ré-ouverture des discussions sur le forfait télétravail.

La revalorisation du ticket restaurant à hauteur du dernier butoir fiscal, 11,52 euros contre 9,87 euros actuellement.



**DÈS LE 13 NOVEMBRE,**  
*votez, cliquez*  
pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi

